



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SECRETARIAT D'ETAT A L'OUTRE-MER

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 3 DEC 2008

Messieurs les Présidents,

Par courrier co-signé daté du 2 décembre 2008, vous m'indiquez que la Région Guyane souhaite pouvoir mener une expertise approfondie avant d'adhérer à la solution que je vous propose depuis dimanche et vous m'avez adressé des propositions complémentaires.

Je ne reviendrai pas sur la description des termes de la proposition qui vous a déjà faite à de nombreuses reprises d'une dotation de 10 millions d'euros sur le fonds exceptionnel d'investissement dont la programmation des interventions pourra intervenir dès janvier prochain.

J'ajouterai simplement, si vous doutiez encore de la volonté du Gouvernement d'améliorer de façon pérenne les ressources des collectivités ultramarines, qu'un amendement au projet de loi de finances a été hier adopté au Sénat autorisant les Conseils Généraux des DOM à augmenter leur taux d'imposition sur les ventes de cigarettes, ce qui, pour la Guyane, pourrait représenter une recette fiscale supplémentaire de plus de 6 millions d'euros en année pleine. Par ailleurs, pour soutenir la demande que vous avez formulée auprès de la Commission Européenne en matière d'octroi de mer, je me suis entretenu ce jour à Bruxelles de ce sujet avec Elnuta Hübner, commissaire chargée de la politique régionale.

Les propositions complémentaires que vous formulez, pour intéressantes qu'elles soient, appellent de ma part les remarques suivantes.

S'agissant des solutions consistant en la mise en place d'une aide d'Etat ou d'une aide FEDER, je partage votre sentiment qu'un certain nombre d'arguments sur la spécificité de la situation guyanaise et ses handicaps doivent conduire à considérer a priori avec intérêt cette possibilité. La mission que j'ai diligentée analysera d'ailleurs l'impact que représentent les sujétions d'accessibilité du territoire guyanaise sur le prix des carburants en Guyane.

Vous conviendrez néanmoins avec moi que la mise en œuvre de ces solutions d'aide nécessitent un travail d'analyse, de formalisation et de portage auprès de la Commission Européenne qui n'est pas compatible avec l'urgence de la situation qui nous préoccupe, bien qu'il puisse être d'ores et déjà engagé.

27, rue Oudinot - 75368 PARIS 07 SP - Tél. 01 53 69 20 00

Internet : <http://www.outre-mer.gouv.fr>

QUADECOURP GUYANE MAYENNE MAIOTTE NOUVELLE-CALÉDONIE POLYNÉSIE FRANÇAISE LA RÉUNION SAINT-BARTHELEMY SAINT-MARTIN SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON TERRES AUSTRALES ET ANTIPODIQUES FRANÇAISES WALLIS-ET-FUTUNA

S'agissant de la suggestion que l'Etat abandonne les dividendes générés par Total, à charge pour cette entreprise de les affecter à la SARA dont cette entreprise est un des actionnaires, je souhaite rappeler que ces dividendes sont intégralement versés au budget de l'Etat, que le principe de non-affectation des recettes prévaut, et que ces dividendes servent aussi à financer les efforts très significatifs de l'Etat au profit de l'outre-mer dont le budget passera de 15,5 milliards d'euros en 2008 à 16,7 en 2009. La Guyane bénéficie donc déjà de ces fonds.

S'agissant enfin de l'affectation d'une dotation de 5 millions d'euros au Conseil Général qui s'imputerait sur la dotation exceptionnelle de 10 millions d'euros que je propose de mettre en place, je vous indique que ce choix relève de votre appréciation. Je vous confirme que le Conseil Général pourra parfaitement demander la prise en charge, dans cette enveloppe, de 5 millions d'euros des investissements qu'il a programmés et ainsi consacrer les ressources précédemment affectées à ces opérations à toute action qu'il lui paraîtra opportun d'engager, dans le respect de ses prérogatives et de la réglementation en vigueur. Cette proposition d'intervention du Conseil Général auprès des pétroliers rejoint ce que j'explique depuis l'origine, à savoir que les deux seuls leviers pour aboutir à une baisse du prix des carburants sont les pétroliers d'une part et/ou les taxes régionales d'autre part.

Je dois cependant souligner de nouveau que vos propositions, dont je ne conteste pas l'intérêt, s'inscrivent dans des calendriers qui me semblent incompatibles avec les attentes de la population fatiguée de 10 jours de blocage. Je vous redis donc ce que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer dans mes précédents courriers, à savoir que l'Etat met à votre disposition les moyens financiers permettant une baisse immédiate de 20 centimes des taxes régionales.

Si vous acceptez cette solution simple et pragmatique, cela nous donnera 6 mois pour mettre en œuvre vos suggestions et aboutir avant l'été à une redéfinition complète des relations financières entre l'Etat et les collectivités de Guyane, afin de garantir à chacune des augmentations pérennes et durables de recettes permettant d'éviter le funeste phénomène qui a abouti à ce que les taxes régionales en Guyane soient 30 à 50% plus élevées que dans les régions voisines des Caraïbes.

Les guyanais exigent une baisse de 50 centimes. Tout permet, en cumulant les propositions que je vous ai faites et les suggestions contenues dans votre courrier du 2 décembre, d'y parvenir vite pour le plus grand bien de la Guyane. Je vous redis à cette occasion ma disponibilité et vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Yves JEGO